

# OMPI



OMPI/GRTKF/IC/1/2 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 avril 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

**Première session**  
**Genève, 30 avril – 3 mai 2001**

ADDITIF AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### *Mémoire du Secrétariat*

1. L'annexe du document OMPI/GRTKF/IC/1/2 intitulé "Règlement intérieur" contient la liste d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont demandé, avant le 5 avril 2001, le statut d'observateur lors des sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (voir le paragraphe 8 du document précité).

2. On trouvera à l'annexe du présent document une liste supplémentaire d'organisations qui, après le 5 avril 2001, ont aussi demandé le statut d'observateur.

*3. Le comité intergouvernemental est invité à approuver la représentation, lors de ses sessions, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document, qui s'ajoutent donc aux organisations énumérées dans l'annexe du document OMPI/GRTKF/IC/1/2 intitulé "Règlement intérieur".*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE  
REPRÉSENTÉES AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Association mondiale des premières nations (FPW)

Le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Centre pour les lois internationales de l'environnement (CIEL)

La Conférence circumpolaire inuit (ICC)

Déclaration de Berne

Fondation de recherche et d'action pour les aborigènes et les insulaires (FAIRA)

Fonds mondial pour la nature (WWF)

Indigenous Peoples' Biodiversity Network (IPBN)

Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI)

Institut de recherche sur les politiques de développement durable (SDPI)

Institut pour l'agriculture et la politique commerciale (IATP)

Le Mouvement indien Tupaj Amaru

Programme de santé et d'environnement

Secrétariat du Forum des îles pacifique

Le Secrétariat général de la Communauté du pacifique (CPS)

Te Iwi Moriori Trust Board

### First Peoples Worldwide (FPW)

First Peoples Worldwide - FPW – (Association mondiale des premières nations) est le département international du First Nations Development Institute - FNDI – (Institut de développement des premières nations), dont le siège est à Fredericksburg, en Virginie, aux États-Unis d'Amérique. Le FNDI a déjà plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'assistance technique et financière aux tribus et organisations américaines autochtones. Cette aide est destinée à fournir à leurs membres des possibilités de développement économique en harmonie avec leur culture. FPW, qui fonctionne depuis 1997, est un prolongement naturel de ces premiers résultats, dont le but sur le plan international est d'aider les communautés autochtones à garantir leurs droits et à faire avancer leur développement économique selon leurs propres principes.

First Peoples Worldwide (obtenu sur le site web de l'organisation)

Les peuples autochtones dans le monde ne sont pas unis seulement par des valeurs fondamentales communes : ils doivent aussi relever les mêmes défis et mener les mêmes luttes. En se constituant en réseaux et en faisant connaître entre eux le bilan de leur expérience, ils apprennent les uns auprès des autres à assurer leur avenir. Pratiquant depuis près de 20 ans des principes de développement compatibles avec leur culture, le First Nations Development Institute, une organisation autochtone spécialisée dans le développement économique des indigènes d'Amérique, a reçu de nombreuses demandes d'assistance financière et technique de la part de groupes autochtones dans différentes régions du monde. Ces groupes veulent concevoir et réaliser leurs propres projets et programmes de développement dans une perspective communautaire. Ils cherchent à savoir quels principes ont assuré le succès des premières nations. L'Institut a répondu à ces demandes en créant un département international appelé First Peoples Worldwide.

Le Département joue un rôle actif en défendant à la fois les terres et les traditions de peuples autochtones:

- En facilitant et en encourageant la participation égale des peuples indigènes à la résolution de questions écologiques, juridiques et économiques;
- En apportant une assistance financière et technique et les ressources nécessaires pour renforcer et faciliter les projets, programmes et actions intermédiaires de développement administrés par les peuples autochtones et respectueux de leur culture;
- En militant pour l'autonomie des peuples indigènes; et
- En constituant un réseau indigène, un centre d'échange de l'information et une banque de données comprenant des renseignements sur l'autonomie des indigènes et leurs droits fonciers.

First Peoples Worldwide travaille actuellement sur deux espaces de développement :

l'Afrique australe et l'Australie. Dans les deux cas, nous travaillons directement avec les organisations et les communautés indigènes locales à la réalisation de projets déterminés. En Afrique australe, notre travail est essentiellement de nature juridique, tandis qu'en Australie nous cherchons surtout à mettre en place des mécanismes de financement parallèle au profit des communautés aborigènes. Notre programme comprend aussi parmi ses éléments l'attribution de bourses de recherche et une stratégie pour la participation des entreprises.

Le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Le Centre international pour le commerce et le développement durable (International Centre for Trade and Sustainable Development - ICTSD) a été créé à Genève (Suisse) en septembre 1996 pour contribuer à mieux faire comprendre les questions de développement et d'environnement dans le contexte du commerce international. Il encourage le développement durable dont il veut faire un des objectifs de la politique commerciale internationale et des décisions participatives prises dans ce domaine.

Le programme du Centre permet, facilite et encourage l'étude des politiques commerciales dans un contexte pluraliste en assurant la diffusion d'informations objectives, des dialogues de politique générale et des travaux de recherche. Grâce aux dialogues qu'il organise régulièrement, il réunit les responsables politiques et les représentants de la société civile pour discuter de questions de politique commerciale à Genève et dans les régions. Il publie aussi BRIDGES © et le BRIDGES WeeklyTrade News Digest © ainsi que PUENTES, PASSERELLES et BRÜCKEN qui paraissent en même temps en Équateur, au Sénégal et en Allemagne respectivement. Le réseau mondial de décideurs et de personnes de premier rang associés au Centre et capables d'influer sur la politique comprend quelque 9000 personnes et organisations. L'ICTSD n'a pas de point de vue partisan sur les questions étudiées et ne représente aucune clientèle particulière. Il reçoit des subventions des gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de fondations privées.

Au cours des cinq dernières années, le Centre a suivi de très près le débat international sur la relation entre les droits de propriété intellectuelle, la biodiversité et les savoirs traditionnels, et rend compte régulièrement dans ses publications de ce qui se passe à l'OMC, à l'OMPI, dans le cadre de la CDB et à la FAO, ainsi que des activités et autres initiatives de la société civile. Grâce à son réseau qui ne cesse de s'étendre, il a tenu des réunions consacrées aux grandes orientations actuelles ou futures, qui ont contribué aux discussions engagées sur le plan régional et à Genève. Les dialogues organisés par le Centre dans ce domaine ont commencé en mai 1998 avec une Table ronde/Dialogue sur l'accord concernant les ADPIC (Aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ou accord TRIPS) et la biodiversité, dans le but de faire connaître ces questions à une audience plus large dont l'OMC, l'OMPI, les ONG des pays du Sud et les groupes autochtones. Cette manifestation a été organisée avec l'UICN, la Société péruvienne du droit de l'environnement et l'Institut pour l'agriculture et la politique commerciale. Tout récemment, le Centre a organisé une réunion à Cusco (Pérou), rassemblant des dirigeants et des experts du domaine du commerce, de la propriété intellectuelle et des ressources biologiques et génétiques. Cette réunion a été la première d'une série de cinq rencontres organisées conjointement avec le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies.

En outre, le Centre travaille actuellement avec le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies à un projet intitulé “Le processus ADPIC : comment négocier les défis et les possibilités”. Cette activité a pour objet d’aider les pays en développement à mieux comprendre le réexamen de l’article 27.3 b) de l’accord et à y participer plus efficacement, par le moyen d’une série de réunions non officielles avec des délégués travaillant à Genève, qui s’appuient, en y contribuant, sur les dialogues régionaux précités. L’ICTSD collabore aussi avec la CNUCED à la réalisation d’un projet commun intitulé “Examen indépendant de politique générale sur la nature et l’avenir des ADPIC”. Les principaux objectifs du projet sont : de mieux faire comprendre les conséquences pour le développement de l’Accord sur les ADPIC et de renforcer la capacité d’analyse et de négociation des pays en développement pour qu’ils puissent participer aux négociations concernant les droits de propriété intellectuelle en connaissance de cause et réaliser les objectifs du développement durable.

L’ICTSD sera représenté par Cristophe Bellmann et Marc Galvin.

Centre pour les lois internationales de l'environnement (CIEL)

CIEL, dont les bureaux se trouvent à Washington et à Genève, est un organisme consultatif en matière de droit international et de droit comparé, de décisions politiques et de gestion. À Genève, CIEL joue le rôle d'un cabinet juridique international d'intérêt public qui traite de questions d'environnement et de développement durable au service d'organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales situées à Genève et dans le monde entier.

À Genève, CIEL traite principalement des liens entre le commerce, l'environnement et le développement et apporte un appui aux missions nationales, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en s'intéressant plus particulièrement aux questions en rapport avec l'Organisation mondiale du commerce.

Fidèle à la tradition, CIEL continue en outre à former des avocats soucieux de l'intérêt public et à œuvrer au renforcement des capacités institutionnelles aux fins du règlement de problèmes d'environnement à l'échelon mondial grâce à son programme d'enseignement et de formation, et notamment à son Institut de droit d'été qu'il gère conjointement avec la faculté de droit de l'Université américaine de Washington.

À l'appui de ces activités, CIEL mène des travaux de recherche indépendants sur des questions urgentes de droit international en matière de développement durable, en rédigeant et en publiant de nombreux articles sur des sujets concernant la protection de l'environnement, la mondialisation économique et la gouvernance mondiale.

CIEL a entrepris des travaux en rapport avec les droits de propriété intellectuelle, notamment dans le contexte de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Les juristes de CIEL ont élaboré des documents sur le thème de la relation entre la conservation de la biodiversité et l'Accord sur les ADPIC, ainsi que sur les méthodes de protection des droits de propriété intellectuelle qui pourraient être applicables aux savoirs traditionnels. Ils fournissent également des conseils ponctuels à des organisations non gouvernementales (ONG) sur des questions de droits de propriété intellectuelle. Les bureaux de Genève participent actuellement à un projet commun avec le Centre du Sud ("South Center") en vue d'aider les délégués des pays en développement de l'OMC dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. CIEL a également participé à la journée de débat organisée par le Haut commissaire aux droits de l'homme et par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'Organisation des Nations Unies. Les travaux de CIEL concernent de nombreux pays; le centre travaille avec les délégués de pays en développement à Genève, avec les États-Unis et des gouvernements européens. Il travaille également avec les ONG de nombreuses régions du monde et notamment l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

CIEL sera représentée par M. Matthre Stilwell (avocat directeur) et Mme Catherine Monagle (avocate).

La Conférence circumpolaire inuit (ICC)

La Conférence circumpolaire inuit (Inuit Circumpolar Conference - ICC) a été fondée en 1977 pour devenir depuis une organisation internationale non gouvernementale de première importance. La Conférence est surtout active en Alaska, au Canada et dans l'Extrême-Orient russe. Le bureau canadien met actuellement en œuvre des projets dans le nord de la Russie et à Belize.

Les principaux objectifs de l'ICC sont de renforcer l'unité parmi les Inuit dans la région circumpolaire, de promouvoir leurs droits et leurs intérêts au niveau international et de jouer un rôle plein et actif de partenaire dans le développement politique, économique et social de cette région. En vertu d'une résolution adoptée par son assemblée générale en 1998, la Conférence a été mandatée pour s'occuper des questions de propriété intellectuelle au niveau international.

L'adresse postale de l'ICC au Canada est la suivante:

170 Laurier Avenue West  
Suite 504  
Ottawa, Ontario, Canada  
K1P 5V5  
Tél. (613) 563-2642  
Fax (613) 565-3089  
<http://www.inuitcircumpolar.com>

La personne représentant l'ICC à la première session du Comité intergouvernemental sera Violet Ford, directrice de recherche.



### Déclaration de Berne

ONG suisse militant en faveur de relations Nord-Sud équitables.

La Déclaration de Berne est une organisation non gouvernementale suisse qui compte 16 000 membres. Elle milite depuis 1968, dans le cadre de travaux de recherche et de campagnes d'information et de sensibilisation, en faveur de relations Nord-Sud plus équitables, durables et démocratiques.

La Déclaration de Berne surveille l'activité des entreprises, banques et institutions publiques suisses. Elle lutte contre l'inégalité des relations commerciales et financières internationales, les modes de consommation non durables et les préjugés culturels. Elle exhorte tous les acteurs économiques suisses – secteurs privé et public, citoyens et consommateurs – à prendre leurs responsabilités dans la résolution de ces problèmes.

La Déclaration de Berne est totalement indépendante et tire la majeure partie de ses revenus des contributions de ses membres et de dons. Elle dispose d'un effectif de 15 personnes et de deux secrétariats, l'un à Zurich et l'autre à Lausanne, pour les régions alémanique et romande. Elle dispose également d'une petite antenne dans la région italophone. La Déclaration de Berne participe activement à de nombreux réseaux non gouvernementaux internationaux, pour lesquels elle fait office de relais ou de partenaire en Suisse.

“À notre époque de mondialisation, les élites, les gouvernements et les banques bâtissent de nouvelles alliances. Nous devons nous aussi forger des alliances entre nous – entre l'Inde et la Suisse, entre vous et moi. L'alliance entre la Déclaration de Berne et le Mouvement pour la sauvegarde de la Narmada est un modèle de cette nouvelle forme de coopération.” (Arundhati Roy, écrivain, 15 novembre 1999, Zurich)

La Déclaration de Berne participe actuellement aux programmes suivants :

#### Commerce international :

la Déclaration de Berne est résolue à rendre le commerce mondial plus équitable et durable. Elle observe les politiques commerciales du Gouvernement suisse et est opposée au Round du millénaire de l'OMC et aux clones éventuels de l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). Parmi les objectifs du programme de la Déclaration de Berne relatif au commerce figure la prise en considération des préoccupations des femmes dans les négociations commerciales internationales.

#### Relations financières :

la Déclaration de Berne observe les institutions financières internationales, les organismes de crédit à l'exportation, les banques suisses et d'autres investisseurs privés afin d'intégrer les préoccupations relatives aux droits de l'homme et à la protection de l'environnement dans leurs politiques et projets. La Déclaration de Berne participe à la coordination des campagnes

internationales des ONG contre des projets destructeurs tels que le barrage des Trois gorges (Chine) et celui de l'Ilisu (Turquie). Elle a également contribué à la création de la Commission mondiale sur les barrages, en 1997.

#### Forum économique mondial de Davos :

en 2000, la Déclaration de Berne a lancé un nouveau programme, intitulé "The Public Eye on Davos", en vue d'instaurer une présence internationale d'ONG au Forum économique mondial de Davos (Suisse). Avec d'autres ONG de différents pays, la Déclaration de Berne demande au forum de limiter son examen aux questions de gestion. Tant qu'il y est encore question des affaires publiques, la Déclaration de Berne s'efforce de rendre le forum plus transparent et d'élargir la participation à cette manifestation tout en répondant dans la presse internationale aux conclusions élitistes émanant de Davos.

#### Agriculture :

la Déclaration de Berne est convaincue que la cause fondamentale de la faim dans le monde tient dans la répartition inéquitable de la richesse et du pouvoir et dans la concentration du contrôle sur les ressources naturelles dans les mains des riches. Elle soutient les systèmes de partage des bénéfices et le renforcement des droits des agriculteurs tout en étant opposée à la brevetabilité du vivant sous toutes ses formes. La Déclaration de Berne surveille aussi les politiques commerciales des grandes sociétés agrochimiques suisses (telles que Syngenta/Novartis).

#### Campagne Clean Clothes :

la Déclaration de Berne œuvre en faveur de l'amélioration des conditions de travail misérables dans l'industrie textile internationale. Avec deux de ses partenaires, l'organisation coordonne le volet suisse de la campagne internationale Clean Clothes. Elle a lancé en 1999 une campagne fructueuse d'envoi de cartes postales et encourage les entreprises textiles suisses à se soumettre à un code de conduite et à un mécanisme de supervision indépendant reconnu au plan international.

#### Échanges culturels :

la Déclaration de Berne est résolue à lutter contre le caractère inéquitable des échanges culturels entre le Nord et le Sud. Elle traduit et publie régulièrement à l'intention du public suisse des romans et des poèmes de grands auteurs du tiers monde et invite fréquemment ceux-ci à donner des séries de lectures en Suisse. La Déclaration de Berne s'efforce également de mettre fin au rôle indigne de la Suisse en tant que plaque tournante du commerce d'œuvres d'art et de biens culturels volés.

#### Livres pour enfants :

depuis les années 70, la Déclaration de Berne passe en revue tous les livres pour enfants nouveaux publiés sur le marché germanophone et publie régulièrement des listes d'ouvrages recommandés donnant une image positive de la diversité culturelle. Avec un partenaire

suisse, l'organisation administre également le Fonds Baobab des livres pour enfants. Ce fonds permet de traduire et de publier des livres pour enfants passionnants écrits par des auteurs du Sud et de décerner chaque année un prix du meilleur livre dans cette catégorie. La Déclaration de Berne publie aussi des jeux, des bandes dessinées et des livres pour enfants en français.

Fondation de recherche et d'action pour les aborigènes et les insulaires (FAIRA)

Qu'est-ce que FAIRA?

Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (Fondation de recherche et d'action pour les aborigènes et les insulaires) est une organisation communautaire créée et régie par les populations aborigènes et les insulaires du détroit de Torres.

FAIRA a été constituée en société pour la première fois le 5 avril 1977 en vertu de la loi sur les entreprises du Queensland et par la suite (le 14 octobre 1993) en vertu de la loi de 1976 sur les conseils et associations aborigènes. FAIRA est une organisation caritative enregistrée et une institution bénévole au sens de la loi sur la fiscalité.

Le siège de FAIRA est à Brisbane, capitale de l'État du Queensland, bien que les objectifs qu'elle poursuit englobent les intérêts des populations aborigènes et des insulaires du détroit de Torres sur l'ensemble du territoire de cet État.

L'adhésion à FAIRA est ouverte à toute personne appartenant aux populations aborigènes et aux insulaires du détroit de Torres. Les personnes non indigènes y sont accueillies comme membres honoraires, mais sans le droit de vote et sans pouvoir, d'après nos règlements, occuper de postes électifs.

Les activités de FAIRA sont régies par un Comité de direction de treize personnes, qui sont élues à l'Assemblée générale annuelle par les membres ordinaires de la Fondation. Les membres du Comité de direction comprennent des représentants de chacune des régions du Queensland.

La Fondation est une organisation de défense des droits des peuples autochtones, concernée par les questions liées aux droits de l'homme dans la mesure où elles touchent aux peuples indigènes d'Australie et d'autres régions du monde. Elle s'efforce de promouvoir à des fins pratiques des études et des recherches menées sous la direction des peuples autochtones dans le but de défendre leurs droits et les principes d'égalité, rejetant la tendance à étudier les peuples autochtones dans une perspective érudite ou prétentieuse.

FAIRA a été créée en 1977 pour s'opposer aux lois racistes de l'État du Queensland qui refusaient aux peuples aborigènes et aux insulaires du détroit de Torres les libertés individuelles les plus élémentaires telles que la liberté de circulation et le droit à une représentation politique. Ces lois étaient connues sous le nom de 'Black Acts'.

Bien que ces lois aient été abrogées en 1984, FAIRA a continué à faire campagne en faveur des droits légitimes des peuples autochtones, pour que ceux-ci soient correctement pris en compte et protégés dans les lois des administrations nationale et régionales.

Les droits fonciers des populations aborigènes et insulaires du détroit de Torres ont toujours été un des éléments essentiels de la politique de la Fondation. La position adoptée par celle-ci sur les droits fonciers comprend l'autonomie des peuples autochtones.

Du fait que l'Australie n'a jamais signé de traité ni d'accord officiel avec les populations aborigènes et les insulaires du détroit de Torres, la Fondation appuie le rôle et le travail du Gouvernement provisoire aborigène (APG). FAIRA est le représentant au Queensland de l'APG et participe activement à ses programmes, notamment la délivrance de passeports aborigènes aux peuples autochtones.

En 1994 FAIRA a été nommée organisme représentatif des droits de propriété indigènes en vertu de l'article 203 de la loi sur les titres de propriété indigènes de 1993. Sa juridiction dans ce domaine s'étend sur le sud-est du Queensland. Elle est membre du Groupe de travail national des autochtones sur les titres de propriété indigènes (National Indigenous Working Group on Native Title - NIWG), instance nationale suprême regroupant tous les organismes représentatifs des droits de propriété indigènes.

Jusqu'en 1990, FAIRA a financé ses opérations principalement en mobilisant des fonds, mais aussi grâce à des dons d'organismes de bienfaisance, d'églises, de syndicats et d'organisations de soutien. Plus récemment, elle a bénéficié de fonds d'opération de la Commission des aborigènes et des insulaires du détroit de Torres (la Commission ATSIC).

FAIRA profite aussi largement de l'aide d'un grand nombre de personnes et d'organismes dévoués qui contribuent à son action par des travaux bénévoles et leur appui moral.

FAIRA souhaiterait désigner NevaCollings pour assister à la première session du Comité intergouvernemental.

### Fonds mondial pour la nature (WWF)

Avec plusieurs millions de sympathisants et un réseau de bureaux dans plus de 50 pays sur les cinq continents, le WWF compte parmi les plus importants organismes indépendants de protection de la nature. Le WWF gère quotidiennement près de 700 projets et emploie plus de 3000 personnes dans le monde entier. Il investit chaque année quelque 250 millions de dollars É.-U. dans ses programmes mondiaux de protection de la nature.

Le WWF est une organisation accréditée auprès de l'Organisation des Nations Unies (Conseil économique et social, catégorie I).

#### Mission et priorités

Le WWF s'est donné pour mission de mettre fin à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et d'édifier un avenir dans lequel les êtres humains vivront en harmonie avec la nature, en :

- préservant la diversité biologique mondiale,
- veillant à l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables,
- favorisant la lutte contre la pollution et le gaspillage.

#### Présence du WWF dans le monde

Afrique centrale (Libreville, Gabon), Afrique du Sud, Afrique méridionale (Harare, Zimbabwe), Afrique occidentale (Abidjan, Côte d'Ivoire), Afrique orientale (Nairobi, Kenya), Allemagne, Amérique centrale (San José, Costa Rica), Australie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Cameroun, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Inde, Indochine (Hanoi, Viet Nam), Indonésie, Italie, Japon, Madagascar, Malaisie, Mexique, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pacifique Sud (Suva, Fidji), Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Turquie.

#### Partenaires :

Argentine (Fundación Vida Silvestre), Équateur (Fundación Natura), Nigéria (Nigerian Conservation Foundation), Venezuela (Fudena).

Président du WWF international : Sarah Morrison, présidente par intérim.

Président honoraire : S.A.R. le PrincePhilip, duc d'Édimbourg.

Directeur général : M. Claude Martin.

Adresse du secrétariat du WWF international :

WWF International  
27 avenue du Mont-Blanc  
1196 Gland, Suisse.  
Tél. : +41 22 364 91 11  
Tlcp. : +41 22 364 53 85  
Mél. : <infobox@wwfint.org>  
URL : [www.panda.org](http://www.panda.org)

Indigenous Peoples' Biodiversity Network (IPBN)

L'Indigenous Peoples' Biodiversity Network (IPBN) est une association de peuples autochtones et d'organisations de peuples autochtones ayant pour objectif commun la préservation de la diversité biologique au profit des communautés autochtones et de l'humanité tout entière.

L'IPBN travaille dans les domaines de la biodiversité et des savoirs autochtones et en particulier sur les questions de l'accès aux ressources génétiques, des biotechnologies, de la propriété intellectuelle et du partage des bénéfices. Fondé en 1993, l'IPBN regroupe 64 organisations autochtones dans 37 pays d'Afrique, des Amériques, de l'Asie et du Pacifique. L'IPBN travaille en étroite collaboration avec les communautés autochtones afin de renforcer leur capacité de préserver leurs connaissances, innovations et pratiques et d'en retirer les bénéfices, ce qui suppose notamment de leur donner la possibilité de donner leur avis sur l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales.

Le bureau international de coordination de l'IPBN se trouve à l'adresse suivante :

Ruinas 451  
Cusco, Pérou  
Tél. : 51 84 246020  
Tlcp. : 51 84 232 603  
Mél. : ipbn@web.ca

Personne à contacter :

M. Alejandro Argumedo  
Coordonnateur international  
Indigenous Peoples' Biodiversity Network



Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI)

L'IPGRI est un institut de recherche international qui a pour mandat d'améliorer la conservation et l'utilisation de la diversité génétique pour le bien-être des générations actuelles et futures. C'est un Centre du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Fondé en 1974, l'IPGRI est le plus grand institut international du monde à se consacrer uniquement à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques. Il emploie plus de 170 personnes réparties dans 15 bureaux dans le monde.

L'IPGRI s'emploie en particulier à soutenir des activités sur les ressources phytogénétiques en s'appuyant sur les systèmes nationaux de recherche-développement dans les pays en développement. Il est aussi chargé des bananiers et plantains et des activités relatives aux ressources génétiques du système du GCRAI. Pour de plus amples informations sur nos activités dans le domaine de la législation et des politiques, notamment en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, je vous invite à consulter notre site Web, à l'adresse <http://www.ipgri.cgiar.org>.

L'IPGRI souhaite être représenté à cette réunion par Mme Susan Bragdon, chercheur principal au département législation et politiques.

### Institut de recherche sur les politiques de développement durable (SDPI)

Afin d'accélérer la transition vers un développement humain durable, qui a pour objectif d'affermir la paix, la justice sociale et le bien-être au sein des générations et entre elles, le Sustainable Development Policy Institute (Institut de recherche sur les politiques de développement durable) assure la représentation du Pakistan et de l'ensemble de l'Asie du Sud auprès de la communauté mondiale soucieuse du développement durable.

#### Historique sommaire

Le SDPI a été fondé en août 1992 suivant la recommandation de la National Conservation Strategy - NCS - (Stratégie nationale pakistanaise pour la préservation de l'environnement), appelée aussi Action 21 du Pakistan. Cette stratégie situe le développement socio-économique du Pakistan dans le cadre d'un plan national pour l'environnement. Ce document, hautement acclamé, approuvé par le Cabinet fédéral en mars 1992, souligne la nécessité de disposer d'une organisation indépendante à but non lucratif servant de réserve de compétences pour l'analyse et la mise en point des politiques, les interventions concrètes et les services consultatifs sur les orientations et les programmes destinés à appuyer la mise en œuvre de la NCS.

La fondation de l'Institut a été entreprise à l'instigation de l'Union mondiale pour la conservation de la nature - Pakistan (UICN-P), avec une aide importante de l'Agence canadienne pour le développement international. Le Comité pour la constitution du SDPI a consulté des fonctionnaires, des universitaires, des intellectuels, des ONG et des journalistes au moment de la mise au point des statuts et de la nomination du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du SDPI est un organe de direction indépendant qui détermine non seulement la politique financière et la politique de gestion, mais aussi les priorités de l'Institut en matière de recherche.

L'Institut, en tant qu'organe de recherche sur les politiques générales, a dû rétablir ses rapports avec le gouvernement à chaque changement d'administration. Malgré ce contexte politique relativement instable, il a pu mener à bien, et continuera de le faire, des recherches de qualité sur les orientations fondamentales tout en préconisant une gestion démocratique des affaires publiques et des initiatives en faveur de la population.

Le SDPI est enregistré en vertu de la loi de 1860 sur les sociétés coopératives.

#### Mandat

Donner des conseils sur la conduite des politiques générales et entreprendre et encourager des recherches de fond sur celles-ci, en se situant dans une large perspective pluridisciplinaire. Promouvoir l'application de politiques, de programmes, de lois et de règlements fondés sur la notion de développement durable. Renforcer la société civile et faciliter les relations

récioproques entre celle-ci et les pouvoirs publics en collaborant avec d'autres organisations et réseaux d'action. Diffuser les résultats des recherches et informer le public grâce aux médias, à des conférences, à des séminaires, à des exposés, à des publications et à la mise au point de programmes d'enseignement, dont le Citizens Report and le State of the Environment Report. Contribuer à renforcer la capacité et les infrastructures nationales de recherche.

### Objectifs

Accélérer la transition vers un développement durable et juste au Pakistan.

Servir de réserve de compétences et assurer des services consultatifs pour le gouvernement, le secteur privé et les initiatives non gouvernementales contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de préservation de l'environnement.

Entreprendre des recherches de fond sur le développement durable dans une large perspective pluridisciplinaire.

Fournir des conseils de politique générale sur les questions liées à la mission de l'Institut.

Contribuer à renforcer l'infrastructure sociale et matérielle pour la recherche au Pakistan, notamment dans le domaine de la constitution et de la diffusion de bases de données et de catalogues de recherche, et de l'amélioration du réseau des bibliothèques.

Concevoir et entreprendre, en y participant, des actions de collaboration et d'autres activités avec des organisations pakistanaïses et étrangères poursuivant le même but.

Ces objectifs correspondent à nos principaux axes de travail et aux moyens par lesquels nous cherchons à obtenir des changements.

### Les activités de l'Institut ont pour objet de fournir:

Des conseils de politique générale aux pouvoirs publics

Un forum de concertation

Un appui aux chercheurs internes, invités et externes

Des publications pour la recherche à l'usage du secteur public et privé

Un moyen de dialoguer entre le Nord et le Sud

Un contexte pour la diffusion de l'information et la formation

Une base pour le renforcement des actions régionales et la constitution de réseaux

### Institut pour l'agriculture et la politique commerciale (IATP)

L'Institute for Agriculture & Trade Policy - IATP - (Institut pour l'agriculture et la politique commerciale) a été créé en 1986 en tant qu'organisation de recherche et d'éducation à but non lucratif exonérée d'impôts. Notre mission est de créer des communautés et des régions durables sur le plan écologique et économique grâce à des politiques agricoles et commerciales viables. L'Institut aide les organisations d'intérêt public à influencer efficacement sur la politique intérieure et internationale par le moyen des activités suivantes :

#### Surveillance, analyse et recherche

L'IATP suit de près les principaux événements et thèmes liés à l'agriculture, à l'environnement, au développement économique des communautés et au commerce. Les données sont ensuite analysées pour en déterminer les implications économiques et écologiques éventuelles. Les principales orientations envisageables sont étudiées et présentées en réponse à des problèmes ou des possibilités particulières.

#### Éducation et vulgarisation

L'IATP crée des moyens d'enseignement destinés aux planificateurs, aux formateurs de l'opinion et au grand public. Cette action comprend un service d'envoi postal de documents, des enregistrements vidéo, des campagnes d'annonces concernant les services publics, des conférences et l'utilisation de réseaux informatiques.

#### Formation et assistance technique

L'IATP fournit une formation, des services de consultation et une assistance technique aux groupes qui souhaitent aborder les questions économiques et écologiques, au moyen de séminaires, de stages pour le personnel et les cadres de direction, des téléconférences, des enregistrements vidéo, des consultations sur place et notre système de mise à jour informatisé.

#### Formation de coalitions et constitution de réseaux internationaux

Les groupes concernés se rassemblent en coalitions afin d'intensifier la coordination de leurs activités dans différents domaines où se posent des problèmes. L'IATP s'efforce aussi de constituer des réseaux internationaux en reliant entre eux les groupes dans différents pays par le moyen de conférences, de voyages d'étude, de publications, de campagnes et de tableaux d'affichage électroniques mondiaux.

### Financement

L'IATP est une organisation à but non lucratif régi par le règlement 501 c) 3 de la Direction générale des impôts des États-Unis. L'Institut reçoit des subventions de fondations publiques et privées, d'administrations publiques, de donateurs individuels, d'entreprises et de programmes de donation des églises.

Le représentant de l'IATP sera Mme Shefali Sharma. Programme de santé et d'environnement

### Le Mouvement Indien Tupaj Amaru

Conformément à sa charte et à ses orientations, le Mouvement indien Tupaj Amaru accorde une attention particulière aux principes et aux objectifs suivants :

- a) promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment les droits économiques, sociaux et culturels des populations indigènes des pays andins de l'Amérique du Sud et du Nord de la Sibérie (Russie);
- b) défendre le droit au développement durable des sociétés indigènes, notamment leur droit à la terre, à leurs territoires et à la souveraineté sur leurs ressources naturelles, en respectant intégralement leurs valeurs culturelles, leurs traditions, leurs formes d'organisation sociale et leur langues;
- c) promouvoir et développer le patrimoine culturel et intellectuel, qui exige que l'on établisse des normes internationales pour la protection de leurs savoirs traditionnels et ressources génétiques;
- d) contribuer à la lutte pour l'élimination du racisme et de toutes les autres formes de discrimination raciale à l'encontre des peuples autochtones dans tous les pays;
- e) s'efforcer d'éliminer le néocolonialisme sous toutes ses formes et contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde.

Malgré le manque de ressources, nous participons aux activités du Groupe de travail sur les peuples autochtones depuis sa création en 1982 et à celles du Groupe de travail établi par la résolution 1995/32 de la Commission des droits de l'homme. Nous avons apporté une contribution importante à leurs actions, notamment en ce qui concerne la mise au point de normes internationales garantissant les droits des peuples autochtones.

Du fait de la nature urgente de ces activités, le Mouvement indien travaille à la réalisation des projets suivants :

Contribuer à des projets pilotes visant la création de petites entreprises coopératives durables dans les communautés rurales de la région andine et la protection de la biodiversité.

Organiser des séminaires et des réunions sur les territoires autochtones, l'autodétermination, les droits à la terre et aux ressources naturelles, et la diffusion d'informations concernant l'évolution et l'application des normes internationales.

Entreprendre des recherches sur les conditions socio-économiques des populations indigènes et publier des rapports pour contribuer à résoudre les problèmes qu'elles rencontrent.

### Programme de santé et d'environnement

#### Brève description des activités et domaines d'activité de notre organisation :

- Mise en application des droits des agriculteurs au niveau national et élaboration d'une stratégie globale pour les pays d'Afrique centrale.
- Possibilités de mise en œuvre des droits des agriculteurs. Dans ce contexte, étude des questions essentielles dont les gouvernements devraient avoir conscience lorsqu'ils élaborent des systèmes juridiques et définissent des mesures concrètes, y compris d'investissement, en vue de mettre en œuvre les droits des agriculteurs, comme par exemple dans le cas de l'élaboration de "régimes de détournement".
- Programmes de recherche visant à renforcer l'agriculture traditionnelle ou écologique et par conséquent visant la réalisation des objectifs relatifs aux droits des agriculteurs, tout au moins ceux qui sont définis au niveau international.
- Élaboration de politiques sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et sur les droits sui generis et étude des moyens visant à promouvoir la biodiversité et l'équité dans les secteurs agricoles des pays d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad).
- Élaboration d'un questionnaire destiné aux agriculteurs et à tous les acteurs œuvrant dans le domaine des ADPIC afin d'évaluer le produit intérieur brut et le niveau de compétitivité des pays de la sous-région de la CEMAC en commerce international. L'objectif qui s'en suit est de protéger les droits de propriété intellectuelle dans le cadre du processus de mondialisation de la sous-région, de mesurer les indicateurs requis en recourant à la modélisation pour voir si les pays d'Afrique centrale, en tant que membres de l'OMC, fournissent un niveau minimal de protection à toutes les formes de droits de propriété intellectuelle généralement reconnus.

#### Principaux objectifs :

- Promouvoir et assurer la vulgarisation des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales sœurs et des agriculteurs.
- Prévenir les distorsions d'échanges commerciaux dus à une protection de la propriété intellectuelle inadaptée et inefficace.
- Mener campagne en vue de la ratification de l'Accord sur les ADPIC par les États de la sous-région de l'Afrique centrale.

Adresse :

Health and Environment Program  
P.O. Box 875  
Yaoundé, Cameroun  
Tél./Fax: (237) 922 86 17  
Courrier électronique : mlouga@hotmail.com

Contact :

Centre de coordination Afri-Tan en Afrique centrale  
Pays où l'organisation exerce principalement ses activités : Cameroun, Congo, Gabon,  
Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad.



## Secrétariat du Forum des îles pacifique

### Notre mission

Appuyer les États membres du Forum pour améliorer le bien-être économique et social des populations du Pacifique Sud en encourageant la coopération entre gouvernements et entre organismes internationaux, et en représentant les intérêts des membres du Forum de la manière convenue par le Forum.

### Forum des Îles du Pacifique

Le Forum des Îles du Pacifique, (précédemment appelé le Forum du Pacifique Sud) représente les chefs de gouvernement de tous les États insulaires indépendants et autonomes du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Depuis 1971, il offre la possibilité aux nations membres d'exprimer leurs opinions politiques communes et de coopérer dans des domaines politiques et économiques.

### Membres

Les 16 États membres du Forum sont les suivants :

Australie, Îles Cook, Fidji, Îles Salomon, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

### Observateur

Le territoire français de la Nouvelle Calédonie a, en 1999, été admis au Forum en tant qu'observateur.

### Forum

Le Forum organise chaque année une réunion au niveau des chefs de gouvernements, qui est immédiatement suivie d'une rencontre de dialogue au niveau ministériel à laquelle sont conviés les partenaires suivants :

Canada, République populaire de Chine, Corée, États-Unis, France, Japon, Malaisie, Philippines (dernier partenaire de dialogue, admis en 1999), Royaume-Uni et Union Européenne.

### Secrétariat

La branche administrative du Forum, le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, est établie à Suva (Fidji).

Enonce de vision du forum du Pacifique sud

Les dirigeants qui ont participé à la vingt-sixième réunion du Forum du Pacifique Sud, la plus importante organisation régionale intergouvernementale du Pacifique Sud, ont la vision suivante du renforcement de la coopération régionale au cours des vingt-cinq prochaines années :

Les membres du Forum coopèrent sur la base de l'égalité, de l'amitié et du respect mutuel – en tenant dûment compte des possibilités de chacun – en vue de préserver la sécurité, d'améliorer le niveau de vie et d'assurer un développement durable dans toute la région;

On recherchera et on multipliera les occasions de coopérer avec d'autres gouvernements, organisations non-gouvernementales et organisations internationales, y compris avec d'autres organismes de la région de l'Asie-Pacifique;

Le développement des ressources et notamment des ressources halieutiques, forestières, minérales, aquatiques et terrestres se fera sans perdre de vue les aspects que sont la préservation, l'héritage des générations passées et l'avenir;

S'unir pour la défense des intérêts communs ne peut qu'être bénéfique au niveau national, régional et mondial;

Les progrès matériels s'accompagnent d'une amélioration de la qualité de vie des personnes, en ce qui concerne notamment le développement humain, l'égalité entre les hommes et les femmes et la protection des enfants;

La vulnérabilité aux conséquences des catastrophes naturelles, des dégâts causés à l'environnement et des autres risques sera considérablement atténuée;

Respect des valeurs autochtones et autres, des traditions et des coutumes de la région et promotion de ces valeurs par le biais d'échanges culturels, sportifs et autres;

Les derniers territoires dépendants exerceront leur auto-détermination et les interventions malvenues de la part de puissances extérieures, telle que la réalisation d'essais nucléaires, cesseront;

La coopération économique internationale par le biais des échanges commerciaux et autres et de l'investissement, renforce l'agriculture de subsistance et l'agriculture commerciale, le développement industriel et la concurrence, favorisant ainsi la croissance – le tout étant fondé sur l'équité, la participation d'un grand nombre d'acteurs et le renforcement des capacités aux fins de l'autonomie;

Ouverture et transparence sont des principes de bonne gouvernance parmi d'autres, sur lesquels doivent se fonder les pratiques, les politiques et les projets des institutions régionales; et

Les initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à mettre en œuvre la vision du Forum recevront l'appui nécessaire du Secrétariat du Forum et d'autres organisations régionales.

Établi à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) le 14 septembre 1995.

### Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) est une organisation intergouvernementale de la région insulaire du Pacifique, qui compte vingt-sept pays membres, au service de vingt-deux îles du Pacifique, à savoir les Îles Cook, les Îles Fidji, Guam, Kiribati, les Îles Mariannes du Nord, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, la Nouvelle Calédonie, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, la Polynésie française, les Îles Salomon, Samoa, les Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna.

Créée en 1947 sous le nom de “Commission du Pacifique Sud”, la CPS est l’organisation régionale la plus ancienne du Pacifique. C’est une organisation bilingue qui occupe des Îles tant anglophones que francophones du Pacifique. C’est également l’organisme technique régional le plus grand, doté du plus vaste mandat et par conséquent un acteur clé du développement régional. La CPS a son siège à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), mais dispose d’un bureau important à Suva (Îles Fidji) et d’une antenne à Honiara (Îles Salomon).

La CPS travaille en partenariat avec ses membres, d’autres organisations et des donateurs pour réaliser des programmes définis comme prioritaires dans ses États et territoires membres. Elle a notamment conclu des protocoles d’accord avec l’OMS et l’UNESCO. Le programme de travail de la CPS vise à développer les compétences techniques, professionnelles, scientifiques, et les capacités de recherche, de planification et de gestion des populations des Îles du Pacifique, ainsi qu’à leur fournir directement informations et conseils, afin de leur permettre de décider en connaissance de cause de leur développement et de leur bien-être futurs. La CPS fait par ailleurs partie des sept membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), qui œuvre au développement d’une stratégie régionale pour chaque organisation. Cet organisme a pour vocation d’harmoniser les rôles de chaque organisation, de coordonner des projets communs et d’améliorer la collaboration aux fins de meilleurs résultats.

Le rôle de la CPS évolue et elle tend aujourd’hui à être le “gardien des ressources du Pacifique” et dans cette optique, son programme de travail intégré contribue de manière efficace à la gestion et au développement des ressources terrestres, maritimes et humaines de la région. Le programme technique couvre trois grands domaines.

<u>Domaine social</u> :	Affaires culturelles, population et démographie, statistiques, Bureau des femmes du Pacifique, Bureau de la jeunesse, énergies renouvelables, éducation communautaire, Centre régional des médias et Programme de santé communautaire.
<u>Domaine maritime</u> :	Pêche côtière, pêche hauturière et programme maritime régional.
<u>Domaine terrestre</u> :	Agriculture régionale et foresterie régionale.

L’aide technique, l’enseignement et la formation sont dispensés sous forme de cours, d’ateliers et de séminaires se déroulant aux niveaux national et régional. Par ailleurs, la Commission fait toujours une grande place à la recherche appliquée. Le programme de travail

est axé sur les priorités définies par les membres lors des conférences régionales et des réunions techniques de la CPS et il est approuvé chaque année par le conseil d'administration de la CPS, la Conférence de la Communauté du Pacifique, ou par le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) lorsque, certaines années, la conférence n'a pas lieu.

Le Programme des affaires culturelles de la CPS a démarré en 1996 et est actuellement financé par la France. Ce programme a essentiellement été lancé pour renforcer le Conseil des arts du Pacifique en tant qu'institution, pour apporter une aide à l'organisation du Festival des arts et pour travailler en étroite collaboration avec le conseil dans le but de définir les priorités du développement culturel de la région. Le projet de protection juridique, élaboré dans le cadre du Programme des affaires culturelles, à la demande du Conseil des arts du Pacifique, a pour objet de promouvoir la législation relative à la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture dans les Îles du Pacifique.

Pour la première fois dans la région, un colloque, conjointement organisé par la CPS et l'UNESCO, a permis d'évaluer le degré de sensibilisation des États et territoires insulaires du Pacifique à l'importance des questions et des mécanismes de propriété intellectuelle, qui permettent, grâce à des moyens juridiques et autres, de sauvegarder les savoirs traditionnels et les expressions de la culture pour les générations futures.

Parallèlement, le secrétariat du Forum, à sa dernière réunion de ministres du commerce, s'est vu confier la tâche d'œuvrer à l'élaboration de règles et de dispositions législatives nationales, régionales, multilatérales et internationales visant à protéger les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones, et de les présenter à la Réunion des ministres du commerce de juin 2001. Ces trois organisations suivront donc la voie toute tracée de la collaboration, dans l'intérêt des États insulaires du Pacifique.

Mme Rhonda Griffiths, conseillère en affaires culturelles, représentera le secrétariat du Forum à la réunion.

Te Iwi Moriori Trust Board

Te Iwi Moriori Trust Board, est une organisation représentant les Moriori des Îles Rekohu (Îles Chatham), situées à 800km à l'est de la Nouvelle-Zélande.

Le Trust Board ("la fondation") a été créé en 1991. C'est un organisme caritatif déclaré exempté d'impôts qui a notamment pour objectif de mieux faire connaître les droits du peuple Moriori, qu'il s'agisse de droits coutumiers ou de droits conventionnels, ainsi que son identité.

Les Moriori, peuple autochtone de Rekohu, luttent pour la reconnaissance, par la Couronne et par les Maori, de leurs droits en tant que peuple distinct, ayant une culture distincte. Nous sommes actuellement dans l'attente d'un rapport du tribunal de Waitangi sur les Îles Chatham, qui devrait être publié à la mi-mai.

La fondation a été tenue informée des faits nouveaux intervenus sur la scène internationale en ce qui concerne les questions liées aux droits de propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels. Nous-mêmes avons de nombreuses questions à traiter sur ce sujet comme par exemple l'utilisation abusive de symboles et d'icônes de notre culture à des fins touristiques.

Te Iwi Moriori a été représentée dans diverses instances nationales et internationales au cours des 10 dernières années.

La fondation a engagé des pourparlers avec un autre organisme représentant les intérêts des Moriori en vue d'une éventuelle fusion, qui, nous espérons aura abouti à la mi-juin. Toutefois, ce nouvel organe n'est pas encore officiellement enregistré et nos deux organismes respectifs continueront d'exister tant que ce ne sera pas chose faite.

Te Iwi Moriori Trust Board sera représentée à la réunion par M. Maui Solomon.

[Fin de l'annexe et du document]